

Protocole N	lédecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences		
Piqûr	Protocole res malveillantes	Version : 1 Date d'application : 05/2022		

# I - OBJET DU DOCUMENT:

Protocole de prise en charge des patients admis pour "piqûres malveillantes" lors d'événements festifs

# 1. Prise en charge du risque infectieux

# Si piqûre(s)/pas de trace(s) avérée(s) ou allégation "uniquement" : SANS soumission chimique/amnésie des faits, et SANS exposition sexuelle :

Pas de traitement anti rétroviral car le risque de transmission du VIH est minime Et <u>prescription en externe</u> d'un bilan sérologique standard :

- \* J0 (à faire dans les 48h): VIH/VHB/VHC pour avoir le statut initial du patient (Si sérologie VHB négative, vaccination dans les 7 jours, sans administration d'Ig anti VHB)
  - \* Bilan à 6 Semaines : Sérologies VIH + ALAT
  - \* Bilan à 12 Semaines : Sérologies VHB + VHC

### Si piqûre ET soumission chimique/amnésie ET/OU possible exposition sexuelle :

\* Procédure AES sexuel avec traitement antirétroviral post-exposition à débuter en urgence (max dans les 48h) : procédure habituelle (Kit Eviplera®)

Et bilan sérologie J0 (<u>à prélever aux urgences</u> + S6/S12 en externe + dépistage IST +/-contraception d'urgence

Remettre au patient un rendez-vous post urgences avec la consultation d'infectiologie (allo 46395) pour contrôle dans les 72h et remise des résultats

# 2. Prise en charge toxicologique

### Si le prélèvement est indiqué:

Prélèvement selon le protocole Orbis « soumission chimique » (OH, GHB, BZD, cannabis, cocaïne, opioïdes, amphétamines et dérivés hypnotiques, amphétamines et dérivés, GHB, screening large médicaments)

Rédigé par : Dr M. GRACIET

Vérifié par : Dr CH. HOUZE CERFON, Dr PH. AUBOIROUX

Approuvé par : Dr N. DELCOURT, Pr. MARTIN BLONDEL, Pr N. TELMON



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences		
Protocole	Version : 1		
Piqûres malveillantes	Date d'application : 05/2022		

3.	Prise	en	charge	médico	légal	le
$\sim$ .	11100	~11		11100100	1050	

# Remettre au patient :

- Un certificat médical initial descriptif
- Les coordonnées de la médecine légale de Rangueil pour prise de rendez-vous (suivi des résultats toxicologiques, possibilité d'analyse tardives : cheveux)
- Lui proposer de déposer une plainte auprès des autorités compétentes

Manipulateur en électroradiologie, ☐ Masseurs kinésithérapeutes

Les dossiers sont remontés via Orbis auprès de la médecine légale et du centre anti poison Pour cela il faut coder sur <u>Orbis Z209 = sujets en contact avec et exposés à une maladie transmissible non précisée accessible en tapant AES dans la barre de recherche de diagnostics de la contact avec et exposés à une maladie transmissible non précisée accessible en tapant AES dans la barre de recherche de diagnostics</u>

# **II - DOMAINE D'APPLICATION:**

Service des Urgences de Purpan et Rangueil

Ш	- PERSO	NNES	AUT(	ORISI	EES	(à	compléte	er	par [	le :	responsable	médic	al signai	nt le	•
pro	tocole) en	fonction	on des r	éféren	ices i	régl	ementaire	es.							
A	prescrire:	X M	lédecin	OU	A e	entre	eprendre		IDI	Ε,	$\square$ IADE,		ge-femme	:, □	

A administrer: X	IDE, $\square$ IADE, $\square$	☐ Sage-femme,	☐ Manipulateur	en électroradiologie,	, 🗆
Masseurs kinésithé	rapeutes				

## **IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE:**

#### **V-DOCUMENTS ASSOCIES:**

#### VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS					
N° version	Date	Nature des modifications			
1	05/2022	Création			

### ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION: 2025

Rédigé par : Dr M. GRACIET

Vérifié par : Dr CH. HOUZE CERFON, Dr PH. AUBOIROUX

Approuvé par : Dr N. DELCOURT, Pr. MARTIN BLONDEL, Pr N. TELMON